Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TOUTES SPÉCIALITÉS

CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

SESSION 2019

Durée : 4 heures

Aucun matériel n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 8 pages, numérotées de 1 à 8/8.

SEULS AVEC TOUS

PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE (/ 40 points)

Vous rédigerez une synthèse objective, concise et ordonnée des documents suivants :

Document 1 : Émilie DAUDEY et Sandra HOIBIAN, « La société collaborative, mythe et réalité », CREDOC, *Cahier de recherches* n°313, décembre 2014.

Document 2 : Emmanuelle ANDREANI-FACCHIN et Antoine MESTRES, « Coworking mode d'emploi », *Society,* juillet 2018.

Document 3 : Jean GIONO, *Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*, Éditions Grasset, 1938.

Document 4 : Rémi MALINGREY, dessin paru dans *Libération,* décembre 2014.

DEUXIÈME PARTIE : ÉCRITURE PERSONNELLE (/ 20 points)

Selon vous, notre société nous rend-elle solidaires ?

Vous répondrez à cette question d'une façon argumentée en vous appuyant sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

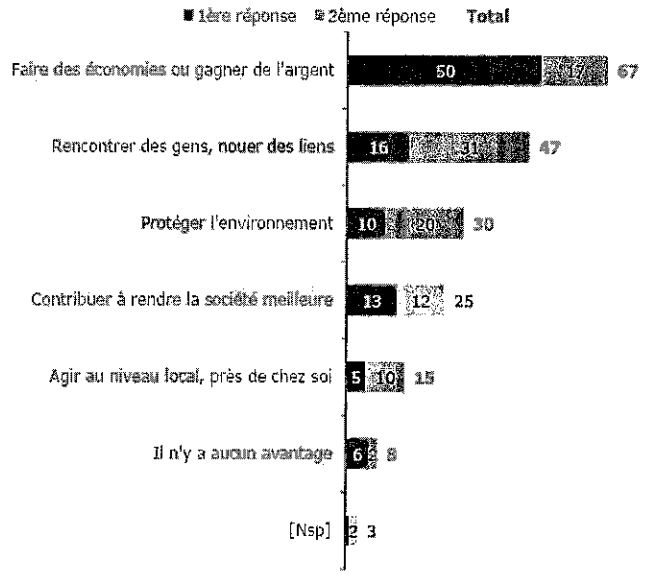
DOCUMENT 1

L'essor des comportements plaçant l'individu au cœur de l'action (covoiturage, revente et achat de biens d'occasion, dons, participation à des forums d'échange d'informations…) est aujourd'hui incontestable. Ce que l'on pourrait nommer la société collaborative est souvent entouré d'un halo idéaliste et utopiste, à l'instar[1] des mythologies entourant hier les pionniers d'internet : ces nouvelles pratiques recréeraient du lien entre les gens, amélioreraient l'état de la planète, offriraient une réponse aux nombreuses crises et questionnements entourant l'économie capitaliste, voire même sonneraient la fin du modèle capitalistique des XIX^{e} et XX^{e} siècles. D'autres voix dénoncent au contraire un phénomène de mode destiné à améliorer l'image des acteurs du secteur, bâti sur une forme de concurrence déloyale aux entreprises traditionnelles, et qui pousserait à la monétarisation[2] de tous les aspects de la vie quotidienne auparavant à l'écart du marché. […]

Certaines pratiques collaboratives supposent une forme d'altruisme de la part du participant : la construction d'un logiciel libre demande du temps, soutenir un projet de crowdfunding[3] suppose un don monétaire, écrire un article sur Wikipédia ou participer à un logiciel libre entraîne une contribution intellectuelle. On est alors rapidement tenté d'assimiler l'économie collaborative à une économie plus sociale et/ou solidaire que l'économie de marché.

Les avantages présumés des pratiques collaboratives

« Favorisées par l'essor d'internet, certaines pratiques d'échanges ou de location entre particuliers se développent. Il peut s'agir de covoiturage, de financement participatif, d'échange d'appartements ou de services. Selon vous, quels sont les principaux avantages de ces pratiques ? »



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », 2014

.../...

[1] À la manière.
[2] Fait de donner une valeur marchande.
[3] Financement participatif.

Cette éthique sociale est souvent défendue par les acteurs du secteur. Néanmoins, de nombreuses pratiques, et souvent les plus populaires, sont guidées par des perspectives de gain en pouvoir d'achat. 67% des Français considèrent même que c'est l'avantage principal de ces pratiques : la réalisation d'un « achat malin » que constitue l'acquisition d'un bien d'occasion, le gain financier obtenu grâce à la mise en location d'une chambre, la recherche d'économies grâce au partage d'équipements... Parmi les pratiques non lucratives[4], il est peut-être utile de sortir de la vision angélique de la gestion d'un bien par une communauté. Raymond rappelle que pour qu'un bien commun survive à long terme, l'utilité collective mais aussi individuelle doit être maximisée, sinon, le commun finit par péricliter[5]. Plusieurs auteurs, dont Botsman et Rogers, abondent en ce sens et expliquent que la société collaborative n'a pas à s'appuyer sur une motivation altruiste ou solidaire, elle est compatible avec le capitalisme et son postulat de la défense de l'intérêt individuel.

La dimension du lien social arrive en deuxième position des avantages associés aux nouvelles pratiques collaboratives : près d'un Français sur deux estime qu'elles sont un moyen pour nouer des liens, rencontrer des gens. L'idéal collaboratif semble s'inscrire dans une volonté collective de renouvellement et de renforcement des liens sociaux tournés vers l'extérieur du foyer. Les plateformes de partage n'aboutissent pas toutes à cet idéal, et se traduisent la plupart du temps par une multiplication de liens faibles, comme dans toute transaction commerciale « classique » entre un acheteur et un vendeur (échange d'informations techniques, prise de rendez-vous). À l'inverse, les individus s'engageant dans un projet d'habitat participatif ou ceux choisissant d'adhérer à une association ont toutes les chances de tisser des liens étroits avec les autres membres de la communauté. [...]

La littérature sur les échanges pair à pair prolonge l'utopie des origines d'internet en véhiculant une notion forte de la collaboration : l'incitation à participer, à créer un projet ou un contenu à plusieurs. Cette version forte de la collaboration est présente dans certains modèles de l'économie virtuelle et dans les pratiques plus anciennes (hors internet) telles que les Systèmes d'Échanges Locaux. Néanmoins, lorsque l'on regarde l'éventail des pratiques collaboratives actuelles, cet idéal de « construction d'un projet commun » ne concerne qu'une petite part des propositions. Et malgré l'apologie de la collaboration, de l'échange convivial, désintéressé et de la réciprocité créatrice revendiquée par nombre d'acteurs du net, la plupart des modèles collaboratifs ne fournissent en définitive à l'usager qu'un étroit espace personnel sur lequel il peut solliciter ou offrir un service ou un bien, mais il n'a pas la main sur la gestion, le contenu, les règles du site.

Émilie DAUDEY et Sandra HOIBIAN, « La société collaborative, mythe et réalité », décembre 2014

[4] Qui ne rapportent pas d'argent.
[5] Aller vers la ruine.

DOCUMENT 2

Le « coworking » est une organisation de travail regroupant plusieurs travailleurs indépendants dans un même lieu. Ce texte décrit l'un de ces espaces, installé au cœur de Paris par « WeWork », une entreprise américaine.

Pour travailler, les coworkers ont le choix entre d'immenses fauteuils et des banquettes alignées façon *diner* américain ; pour passer leurs coups de fil, ils disposent de confortables cabines téléphoniques insonorisées, peintes en bleu gris. Le service design et architecture de WeWork, qui emploie 120 personnes à temps plein, a pensé à tout. *« En appuyant sur un bouton, on peut ajuster la hauteur des bureaux pour ne pas se faire mal au dos »*, précise Audrey Barbier Litvak. Rien n'a été laissé au hasard. Ni le volume de la musique diffusée en fond [...] ni la place de la machine à café – « On l'a mise dans l'entrée, cela facilite les échanges dans la communauté ». Le terme est omniprésent dans sa bouche. Car chez WeWork, on ne se contente pas de louer des bureaux à partager. « On prépare le futur, affirme la dirigeante. La vraie question, c'est : y a-t-il encore de la place pour ouvrir des bureaux classiques aujourd'hui ? Je ne suis pas sûre, ce n'est pas ça, l'avenir. » [...]

En France, le phénomène est en pleine expansion : le nombre de bureaux partagés est passé de 120 à près de 1000 en cinq ans. « On est en train de passer d'une société du vivre-ensemble à une société du faire-ensemble ! » s'enthousiasme Patrick Levy-Waitz, président de la fondation *Travailler autrement*. [...] « On voit des lieux collaboratifs émerger partout ». Des espaces « haute couture » comme ceux de WeWork, mais aussi des cafés associatifs, des colocations d'entrepreneurs et de free-lances dans des appartements, des anciennes usines reconverties en bureaux par des collectivités locales... « J'ai envie de vous dire : bienvenue dans le monde du 'co', de la coopération, du corpo-working, de la collaboration en tous genres ! ». De la cohabitation, surtout. De façon beaucoup plus terre à terre, cette nouvelle façon de travailler a avant tout un effet concret : obliger des gens dont les métiers n'ont rien à voir, qui n'auraient eu aucune raison de se côtoyer, à passer dix à douze heures par jour dans le même bureau.

Mélissa, free-lance dans la culture, n'a jamais vraiment réussi à s'y faire. Son expérience en coworking a duré trois mois, de janvier à mars 2017. À l'époque, elle est en train de traduire un livre. Elle passe ses journées enfermée dans son 20 mètres carrés parisien, souvent en pyjama. Une amie, qui essaie de se lancer en indépendante dans le social, lui propose de tester l'expérience coworking, à raison de trois jours par semaine. « L'idée, c'était de rompre la solitude et de se motiver l'une l'autre ». Les deux jeunes femmes alternent entre deux cafés de l'est parisien qui proposent des formules à la journée : environ 25 euros pour avoir le droit de poser son ordinateur sur une table et profiter du café à volonté.

.../...

Rapidement, Mélissa se rend compte qu'elle ne parvient pas à se concentrer. « Ça tournait beaucoup, les nouveaux se présentaient, ce n'était jamais la même personne assise à côté de moi. Dans un bureau normal, il y a une atmosphère, un bruit ambiant qui devient familier. Là ce n'était jamais le cas. » Les deux espaces mettent eux aussi en avant le concept de « communauté » : en gros, la possibilité pour leurs abonnés de mutualiser leurs compétences, de trouver des clients, d'agrandir leur réseau. Mais dans la réalité, c'est le choc des cultures. L'espace est clairement divisé en deux univers : les entrepreneurs de moins de 40 ans qui sont en train de lancer leur start-up et les free-lances qui galèrent. « Les start-uppers, ils étaient là pour bosser, pas pour discuter. Quand tu parlais, ils se retournaient, ça les gênait. » [...]

Heureusement, tout le monde ne vit pas l'enfer en coworking. Pierre, 34 ans, consultant indépendant depuis deux ans dans la pub digitale après une carrière en régie, a fini par trouver un lieu qui lui convenait. [...] Sans se faire d'illusions non plus. « Les rencontres, la co-construction, tout ça, c'est du plus, mais la majorité des gens font 9h-19h en mode bureau ». À ceux qui ont des envies de rencontres, Pierre dit qu'il faut simplement apprendre à leur dire non, comme dans la vie de bureau classique. Non à ceux qui démarrent une activité et ont des questions à poser en permanence, donc. Non également à ceux qui ont des attitudes commerciales agressives et passent des journées entières à distribuer des cartes de visite. Pour cela, les bonnes vieilles techniques d'*open space*[1] reviennent inlassablement : « éviter de croiser les regards », « avoir les écouteurs dans les oreilles », « marcher vite pour accentuer le côté 'je suis dans le speed' », et ensuite « se jeter sur son ordi. » [...]

Pierre, lucide : « Finalement, on paie pour se recréer des problèmes de bureau mais sans la sécurité de l'emploi. C'est le prix pour ne pas bosser dans sa chambre... » Il marque une petite pause et complète sa phrase : « Et puis voir des gens galérer comme nous, soyons honnêtes, ça rassure. »

Emmanuelle ANDREANI-FACCHIN et Antoine MESTRES,
« Coworking mode d'emploi », 2018.

[1] Espace de travail dans lequel les différents postes ne sont pas séparés par des cloisons.

DOCUMENT 3

Je vous ai cent fois raconté la vie de mon père. C'était un artisan cordonnier. Il savait faire une paire de souliers depuis le rouleau de cuir jusqu'aux lacets. Le rouleau de cuir passait entre les mains de mon père et se transformait en souliers à votre mesure et prêts à porter. Il en faisait seul toutes les pièces et il employait toutes les matières propres à faire un soulier : cuir, fil, poix, soie de porc, cire, clous ; il se servait de tous les outils dans leur diversité. Il était entièrement maître de sa vie ; comme un homme digne de ce nom doit être. Pourtant, voyez quel humble métier ! Quand la ville où il travaillait ne lui plaisait plus, il en changeait. Quand le pays où il arrivait lui plaisait il y restait. Quand ce pays était si beau que tout de suite la joie du corps de mon père le poussait à se promener et à jouir du monde, il se promenait et jouissait du monde. Il voulait lire : il achetait des livres. Il voulait entendre de la musique (il n'y avait pas encore de phonos de ce temps-là), il entendait de la musique. Il a connu Mozart à un âge où moi je ne savais pas que Mozart existait (je vivais pourtant dans le siècle du phonographe. [...] De quoi aurait-il eu peur ? Il avait un métier ; il y était habile ; il était sûr de manger et de vivre n'importe où. Au point de vue culture générale, il était mille fois plus cultivé que toutes les maisons de la culture. Il s'est marié quand il a voulu. Il a eu un enfant comme il a voulu. Il l'a élevé comme il a voulu. Il m'a envoyé au collège comme il a voulu. Je ne l'ai jamais vu diminué devant personne. Il a chanté pendant toute sa vie, jusqu'à la guerre. Cet artisan cordonnier[1] est devenu un ouvrier cordonnier. Il travaille chez Bata. Il sait coudre une trépointe. Mon père mettait deux heures pour coudre une trépointe. L'ouvrier de Bata met à peine une demi-heure. Il y est plus habile que mon père mais il ne sait faire que ça. Il ne sait pas monter tout le soulier. Il coud sa trépointe et il passe le travail à un autre. Malheureusement pour lui personne au monde n'a besoin d'une trépointe ; on a besoin de souliers finis. L'ouvrier ne peut pas quitter sa chaise chez Bata. S'il s'en allait de là il ne pourrait pas vivre. Il n'a plus un métier qui le fait vivre n'importe où. Il ne peut plus vivre qu'intercalé à la place des trépointes dans l'ordre Bata. Sous peine de mourir il ne peut ni se déplacer, ni vivre (car vivre est autre chose que coudre des trépointes). Il est obligé de rester là ; il faut qu'il s'y oblige physiquement. Il est prisonnier et sa famille est prisonnière. Et, si on lui donne quinze jours de congés payés par an, je dis qu'à côté des grandes vacances perpétuelles de mon père, ce qu'on appelle ici progrès n'est qu'une sérieuse régression. J'ai toujours eu envie d'être cordonnier comme mon père. Je n'ai pas du tout envie d'être cordonnier chez Bata.

Jean GIONO, *Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*, 1938.

[1] Par cette formule, il faut comprendre « ce type d'artisan cordonnier ».

DOCUMENT 4

Ce dessin illustre un article de journal consacré au co-voiturage.



Rémi MALINGREY, dessin paru dans *Libération,* décembre 2014.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.